

## LE MONDE A BIEN CHANGÉ

Mon article précédent a exploré le jeu des accusations, qui consiste à rendre les autres responsables de l'incapacité de notre région à suivre le rythme des autres régions. Il est sans doute bon pour les gens des Maritimes de savoir que nous ne sommes pas les seuls en cause dans nos difficultés économiques. Toutefois, il n'y a plus de marché pour le jeu des accusations à Ottawa, dans les médias nationaux ou même nulle part ailleurs. La génération du « moi » ne s'applique plus seulement aux individus; nous avons maintenant des régions du « moi d'abord », et certaines jouissent d'une grande influence politique qui leur permet de s'en tenir à cela. L'Ontario et le Québec ont maintes fois démontré qu'ils n'ont aucun intérêt à ce que les institutions politiques nationales soient réformées afin de donner une voix aux régions, et les personnes qui exercent le pouvoir n'ont qu'à miser sur l'Ontario et le Québec pour remporter les élections.

Il y a à peine quelques mois, le premier ministre fédéral a laissé entendre que le Canada atlantique pourrait perdre son seul siège à la Cour suprême. Essayez pour voir ce que ça donnerait en Ontario et au Québec, auquel la Constitution garantit trois juges. Le concept de ministre régional appartient désormais aux livres d'histoire, un concept qui a permis à Roméo LeBlanc, à Allan MacEachern et à Elmer Mackay, notamment, de mettre de l'avant un programme d'action pour notre région. On m'a dit que le concept a été abandonné parce qu'il ne fonctionnait pas en Ontario et au Québec, où il y a toujours plusieurs ministres chevronnés qui souhaitent agir en tant que ministres responsables de leur région. Ce que l'Ontario et le Québec veulent de nos institutions politiques nationales, ils l'obtiennent. Il est bon de répéter que le Canada n'est pas doté d'une Chambre haute efficace pour parler au nom des petites régions, contrairement à toutes les autres fédérations.

Il fut un temps où la politique de développement régional d'Ottawa visait le Canada atlantique et l'Est du Québec. Plus maintenant. À la demande du premier ministre de l'époque, Brian Mulroney, j'ai écrit un rapport sur la création de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique (APECA). En quelques semaines, le concept de l'agence a été introduit dans l'Ouest canadien, puis au Québec, ensuite en Ontario et, plus tard encore, dans le Nord canadien. De nos jours, l'Ontario compte deux de ces agences et tous les secteurs postaux du Canada, même ceux de Bay Street, ont accès aux initiatives de développement régional d'Ottawa. Le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique se préoccupe largement des intérêts économiques de l'Ontario et du Québec. Pour la première fois depuis sa création, l'APECA relève d'un ministre du Sud de l'Ontario. Essayez d'imaginer un moment que les deux agences régionales de l'Ontario relèvent de Dominic LeBlanc, de Scott Brison ou de Lawrence MacAulay.

La région ne compte que 25 des 338 sièges à la Chambre des communes. De plus en plus, le pouvoir politique est concentré entre les mains des premiers ministres et de leurs courtisans. Ils savent compter le nombre de sièges disponibles dans toutes les régions. Albert Smith, le chef des opposants du Nouveau-Brunswick à la Confédération, mit le doigt sur le problème dès 1865. Il souligna que les deux Canadas se tournaient vers les colonies des Maritimes pour résoudre leurs propres problèmes politiques et que les Canadiens ne feraient qu'« accroître leur domination à mesure que leur population et leur appétit se développeraient ». Faisant preuve d'une grande clairvoyance, Smith réclama un référendum sur toute loi relative à la Confédération, une représentation égale des provinces à la Chambre haute, la limitation du nombre de députés au Parlement, l'assurance que chacune des Provinces maritimes aurait un ministre au cabinet, la création d'un tribunal pour régler les conflits entre le fédéral et les provinces, et le contrôle rigoureux des impôts. L'office des colonies ne voyait pas la nécessité d'un référendum, et les suggestions de Smith ne donnèrent aucun résultat. John A. Macdonald et George-Étienne Cartier dirigèrent les négociations à Charlottetown et à Québec, rejetant du revers de la main les arguments de Smith ainsi que les demandes de Samuel Tilley, du Nouveau-Brunswick, et de Joseph Howe, de la Nouvelle-Écosse.

Dans le sillage de la Seconde Guerre mondiale, les responsables des politiques à Ottawa reconnurent que les rouages des institutions politiques nationales avaient créé des règles du jeu inégales. C'est ainsi que commencèrent les paiements de transfert ou, comme je les ai appelés ailleurs, l'« argent de la bonne conscience » qui nous est accordé. À une certaine époque, l'Ontario avait toutes les raisons d'appuyer les transferts fédéraux versés à notre région, sachant qu'une partie de l'argent retournerait aux manufacturiers ontariens dont le marché était protégé. La mondialisation de l'économie a changé la donne. L'Ontario, comme d'ailleurs d'autres régions, doit maintenant se concentrer sur le meilleur moyen de rivaliser avec le Michigan, la Californie, le Mexique ou la Chine. Les provinces les mieux nanties ont de moins en moins d'engouement pour les paiements de transfert fédéraux aux provinces moins nanties.

On se souviendra que la moitié du financement accordé dans le cadre du programme de péréquation est passée à une formule de calcul par habitant lors de la révision du programme de 2004. Le Québec a pressé Ottawa d'adopter la formule parce qu'il en retirerait beaucoup plus que les autres provinces bénéficiaires. Le journaliste Jim Travers a fourni une explication de la position d'Ottawa : « Les libéraux fédéraux de Martin et les libéraux provinciaux de Jean Charest ont tous un même intérêt pressant à obtenir le meilleur arrangement possible pour le Québec. Après y avoir perdu la majorité aux mains du Bloc Québécois lors de la dernière élection, Martin est déterminé à faire tout ce qui est possible pour la récupérer, et cela ne fait jamais de tort d'être généreux envers le Québec. » Le gouvernement fédéral n'a jamais répondu à l'accusation d'Andrew Coyne, selon qui la formule par habitant « entraîne par un heureux hasard une augmentation de la part du financement total qui revient au Québec, mais n'a évidemment rien à voir avec la péréquation ». Peu importe, le Québec comptait et compte encore presque trois fois plus de sièges aux Communes que les trois Provinces maritimes réunies.

L'Ontario s'est maintenant joint aux autres provinces nanties pour exprimer de profondes doléances régionales, s'appuyant sur les paiements de transfert et les dépenses totales du gouvernement fédéral pour faire valoir qu'il ne reçoit pas sa juste part des transferts fédéraux. Toutefois, l'Ontario évite commodément de prendre plusieurs faits en considération dans son argumentation. Les dépenses totales du gouvernement ne sont qu'un aspect de la question; la nature des dépenses est aussi importante (par exemple, un dollar dépensé dans la R-D vaut davantage qu'un dollar dépensé en prestation d'assurance-emploi).

Il y a une autre importante leçon à tirer pour la région : il n'est pas et il n'a jamais été dans l'intérêt économique de la région que le Canada ait un gouvernement central fort. Depuis le jour de la création du Canada, chaque fois que le gouvernement fédéral est intervenu pour promouvoir le développement économique, il a favorisé l'Ontario et, quoique dans une moindre mesure, le Québec et il a laissé les Provinces maritimes à l'écart. Les habitants des Maritimes se rendirent à l'argument qu'il fallait un gouvernement central fort, croyant que cela faisait partie d'une entente accordant à Ottawa la liberté de décider à quel endroit il fallait créer de la richesse, en retour d'une distribution de la richesse visant à maintenir un niveau de services publics relativement comparable entre les régions. Dans les années 1950, les trois Provinces maritimes décidèrent d'accroître la dépendance de la région à l'égard du gouvernement fédéral afin qu'elles puissent développer leur fonction publique. Même cette entente ne tient plus. J'ajouterais que même lorsque l'entente était en place, les paiements de transfert aux gouvernements provinciaux et aux particuliers de la région des Maritimes étaient loin de constituer la façon de promouvoir le développement économique.

Il ne faut pas en conclure que le gouvernement fédéral devrait être dégagé de la responsabilité d'établir un programme de développement économique pour les Maritimes. Une chose qu'il ne peut pas faire, c'est de rester les bras croisés en disant à la région des Maritimes de se débrouiller par ses propres moyens. Il n'a jamais demandé une telle chose à l'Ontario ou au Québec et il ne devrait pas la demander aux Provinces maritimes. Le gouvernement fédéral doit jouer un rôle actif et revoir non seulement ce qu'il accomplit

présentement dans notre région, mais aussi la façon dont il s’y prend. Il faut cependant que les efforts en ce sens s’étendent au-delà du gouvernement fédéral.

Qu’est-ce que notre région doit faire maintenant? Mes deux prochains articles cherchent à répondre à cette question.

**Donald J. Savoie**

Chaire de recherche du Canada (niveau 1) en administration publique et gouvernance à l’Université de Moncton et auteur de *Se débrouiller par ses propres moyens : le développement économique dans les Maritimes*, Halifax, Nimbus Publishing.